

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 2

Réf : 2025-143

Objet : Approbation de l'avenant 2024-2025 à la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes

Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Gerard GIRARDON, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Aminata DIALLO représentée par Noura DALI OUHARZOUNE
Alienor EBLING représentée par Murielle BERNARD
Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Sarith SA représenté par Abdelhay FARQANE
Anne CLERTE-DURAND représentée par Benoit CORDIN
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Jules CHAMOIX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Nahida AOUSTIN, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-143

Objet : Approbation de l'avenant 2024-2025 à la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2023 n° 2023-57 relative à l'approbation de la convention de partenariat 2022-2025 avec l'Éducation Nationale pour la mise en place de l'enseignement de l'option facultative Cinéma et Audiovisuel au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes ;

Vu l'avis de la Commission Éducation, Culture, Jeunesse, Sports, Vie associative du 29 janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de mettre en place des filières d'excellence pour encourager la réussite éducative et scolaire des élèves, ainsi que leur accès aux études supérieures ;

Considérant que la ville de Trappes a inscrit le développement des filières d'excellence dans son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) ;

Considérant que l'option « Cinéma Audiovisuel » proposée par le Lycée de La Plaine de Neauphle fait partie de cet axe du PEDT ;

Considérant le partenariat historique entre le cinéma Omar Sy-Grenier à Sel et le Lycée de la Plaine de Neauphle pour le suivi de cet enseignement ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention de partenariat triennale, ci-annexé, avec l'Éducation Nationale pour la mise en place de l'enseignement optionnel artistique de cinéma et audiovisuel au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents y afférents.

Article 3 : Dit que les crédits (ligne 2 1319) sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

Article 4 : Dit que les recettes (ligne 2 1612 et 23 589) sont inscrites aux budgets des exercices concernés.

Approuvé à l'unanimité

19 FEV. 2025

Pour extrait conforme,
Ali RABEH
Maire de Trappes



Bilan 2023/2024 et prévisions 2024/2025 des programmes artistiques, culturels et pédagogiques

Nom de l'organisme (raison sociale, dénomination) : Cinéma Omar SY – Grenier à Sel / Mairie de Trappes

Nom de l'établissement scolaire : Lycée général et technologique Plaine de Neauphle

Domaine artistique : Théâtre Cinéma Danse Arts du cirque

Type d'enseignement : enseignement de spécialité enseignement optionnel
 enseignement de spécialité et optionnel

BILAN 2023/2024 des programmes artistiques, culturel et pédagogique

1. Enseignement OPTIONNEL

• Classe de seconde et de première optionnelle

Professeur : Mme Chenus, certifiée lettres modernes, classe exceptionnelle, 4ème échelon

Artiste intervenant : Pierre Battelier, ingénieur son

Effectif : 14 élèves

12 élèves de secondes (7 garçons et 4 filles)

2 élèves de 1ère Stmg (1 garçon et 1 fille)

Organisation : 3h/semaine

Projet 1 : Approche culturelle

Au début de l'année, une histoire du cinéma a été abordée : des Frères Lumière jusqu'au cinéma des années 80. Des séquences de films sur la naissance du cinéma ont été visionnées afin de pratiquer l'analyse filmique et pour développer « le regard de l'élève », apprendre à regarder.

Projet 2 : Pratique artistique

Avec l'aide de l'artiste intervenant, les élèves ont travaillé le scénario, le découpage technique, le tournage et le montage de leur film. Les élèves ont aussi été initiés au travail de la mise en scène et de la direction d'acteurs.

Une mise en place de contraintes scénaristiques a été élaborée. Le procédé du « retour en arrière » a été travaillé. Les élèves se sont notamment inspirés d'extraits du film Au Poste de Quentin Dupieux.

Dates des interventions :

A raison de 24h, effectuées avec l'intervenant, réparties comme suit :

Mardi 3 octobre 2023 : prise en mains du matériel

Mardi 14 novembre 2023 : atelier cadrage

Mardi 23 janvier 2024 : écriture

Mardi 30 janvier 2024 : tournage

Mardi 12 mars : tournage

Mardi 23 avril 2024 : montage

Mardi 7 mai 2024 : montage

Mardi 21 mai 2024 : montage

(+ 9h entre le 31 mai et le 4 juin de post-production dans le cadre de la séance de restitution)

Projet 3 : Partenariats

Cette année le partenariat avec la structure culturelle du Grenier à Sel s'est développé, pour cause de travaux, sur 2 lieux. Ce partenariat a permis le visionnage de 7 films cette année. Au Conservatoire de Musique et de danse (Trappes) : 26 Septembre - *Anatomie d'une chute* / 17 Octobre – *Shining* / 21 novembre - *The Pod Generation* / 19 Décembre - *Mars Express* / 6 février - *Daaaaaali !*

Au cinéma Omar SY – Grenier à Sel : 14 Mai - *Le Tableau volé* / 28 mai - *La Haine*.

Le lundi 5 février 2024, les élèves ont participé au tournage de l'émission ZED, diffusée sur la chaîne LCP.

Ils ont visionné le documentaire Noor de Stéphanie Lebrun.

Lundi 5 mars 2024, visite de l'école de cinéma 3 IS (contact : Mme Pernot).

Projet 4 : en dehors des cours / interdisciplinaire

Les élèves ont filmé leurs camarades d'arts Plastiques lors d'un Workshop au lycée sur 2 jours. Ce travail a donné lieu à un montage réalisé par une élève.

En mars 2024, les élèves ont filmé la venue du chef papou au lycée. Cette venue avait été organisée par les professeurs de SVT dans le cadre de la sensibilisation au développement durable. Un montage a été réalisé de cette venue à partir des rushs des élèves.

En mai 2024 : des élèves de troisième ont été accueillis pendant un cours pour découvrir l'option. Les élèves sont allés présenter l'option cav dans 2 collèges de Trappes.

La présentation des productions des élèves a eu lieu le mercredi 5 juin 2024, au Cinéma Omar Sy - Grenier à Sel de Trappes, en présence des élèves de l'option secondes/ premières/ terminales, des familles, des professeurs de l'ensemble du lycée et des partenaires culturels du cinéma.

Sohaib, Mohieddine, Tahani, Mariam, Mohamed-Cissé, Bouchra, Keyliah, Omar, Sélène, Maïta, Kiren, Hamilton, Yanis, et Burak

1-Clip musical : WALKIN 2

2-Bande démo Omar Konte

3-Clip beaux-arts

4-Coupez

- **Classe de terminale optionnelle**

Niveau terminale

Professeur : Mme Franc, professeur certifié de lettres modernes, mention complémentaire cinéma audiovisuel

Artiste intervenant : Pierre Battelier, ingénieur son

Cinéma partenaire : le grenier à sel (Trappes) – Aurélie Sergent

Effectif : 19 élèves

Organisation : 3h par semaine les vendredis, de 14h30 à 17h35

Projet 1 : approche culturelle

Cette année, après quelques rappels généraux sur les différents genres cinématographiques, ainsi que sur les éléments constitutifs du récit filmique, consolidés sous la forme d'un parcours élea ouvert aux élèves

(<https://sgy.elea.acversailles.fr/course/view.php?id=8689>), nous avons fait l'étude de plusieurs genres cinématographiques, abordés comme source d'inspiration à partir d'extraits ciblés projetés en classe et analysés avec les élèves.

Le film d'épouvante : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/TNaZw8drCZLay7y>

Le burlesque : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/BmqDCYD9a5pB6Pq>

Vendredi 15 septembre, un intervenant de l'école Louis Lumière est venu présenter l'école, ainsi que les différents métiers préparés aux élèves. Plusieurs courts métrages réalisés par les élèves de l'école ont été projetés et commentés.

Projet 2 : pratique artistique

En plus d'exercices ponctuels, les élèves ont été répartis en quatre groupes afin de travailler à l'adaptation d'une scène du film *Shining*, et à la réalisation notamment d'une bande son.

Ils ont pu bénéficier pour ce travail de l'accompagnement d'un artiste intervenant, Pierre Battelier, à raison de 39 heures organisées de la manière suivante :

- Vendredi 8 septembre 2023 : Finalisation des montages de l'année précédente
- Vendredi 15 septembre 2023 : Finalisation des montages de l'année précédente
- Vendredi 24 novembre 2023 : Atelier spécifique image et son
- Vendredi 26 janvier 2024 : Tournage
- Vendredi 1er mars 2024 : Tournage
- Vendredi 8 mars 2024 : Tournage
- Vendredi 17 mai 2024 : atelier clip musical réalisé par Orson
- Vendredi 24 mai 2024 : Montage
- Vendredi 31 mai 2024 : Montage

(+ 9h entre le 31 mai et le 4 juin 2024 de post-production dans le cadre de la séance de restitution)

Les élèves ont travaillé à la réalisation de leurs projets en utilisant différents documents de travail collaboratifs.

<https://lyc-plaineneauphle-trappes.ac-versailles.fr/spip.php?article830>

Projet 3 : hors les murs

Partenariat

En concertation avec le cinéma partenaire, Omar SY- Grenier à sel à Trappes, les élèves se sont vu proposer régulièrement une sélection de films, dont certains ont fait l'objet d'études plus ciblées :

- 22 septembre 2023 – projection des films réalisée en 2023

- 29 septembre 2023 - *Anatomie d'une chute*, Justine Triet : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/jYzBmERYQmcEAmz>
- 20 octobre 2023 – *Shining*, Stanley Kubrick : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/TNaZw8drCZLay7y>
- 22 décembre 2023 - *Le garçon et le héron* : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/Lxqc6GbdmtpnfN9>
- 2 février 2023 – *Le bal des vampires*, Roman Polanski : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/TNaZw8drCZLay7y>
- 26 avril 2024 – inauguration du Grenier à sel restauré et projection du film *Le Tableau volé*, Pascal Bonitzer en avant-première
- 27 avril 2024 : inauguration du cinéma rebaptisé Omar Sy : <https://lyc-plaineneauphle-trappes.ac-versailles.fr/spip.php?article831>
- 3 avril 2024 : *Vampire humaniste cherche suicidaire consentant*, Ariane Louis-Seize

Chaque projection a donné lieu à un échange avec la responsable-adjointe du cinéma partenaire, Aurélie Sergent, mais également avec des réalisateurs, ce qui a été l'occasion de croiser les regards et de bénéficier de l'éclairage de différents professionnels du cinéma.

Chaque élève disposait d'un carnet de 10 entrées permettant d'assister aux séances sélectionnées en accord avec le groupe et à des séances librement choisies.

Projet 4 : réflexion filée

Tout au long de l'année les élèves ont été engagés dans un travail de réflexion critique sur la diversité des œuvres étudiées, pour nourrir l'analyse de leur propre pratique artistique.

À travers l'étude de quelques critiques cinématographiques, les élèves ont été accompagnés dans l'identification des éléments qui leur permettront de formuler une évaluation sensible, subjective et esthétique.

Les films vus tout au long de l'année ont donné lieu à des échanges croisés argumentés abordant toutes les dimensions, artistiques, politiques, morales, historiques.

Chaque élève a alimenté un carnet de création, en confrontant ces analyses collectives avec des impressions plus personnelles, en utilisant un vocabulaire graduellement de plus en plus adapté et nuancé.

Cette réflexion au long court a permis de préparer la présentation orale des films réalisés au moment de leur projection dans la salle partenaire le mercredi 5 juin 2024.

Certains élèves sont venus présenter l'option aux élèves de troisième des collèges du secteur, lors de la journée portes ouvertes du lycée.

2. Bilan qualitatif des enseignements

En 2023/2024, quels ont été les points forts de votre/vos enseignement(s), et quels seraient les points à améliorer ?

Ouverture culturelle des élèves, pratique artistique, rencontre avec des professionnels, connaissance du territoire culturel.

Piste à creuser : trouver une salle plus grande pour faciliter les travaux des groupes – notamment dans les phases de montage.

En 2023/2024, avez-vous rencontré des difficultés liées à des imprévus auxquels vous avez dû faire face ?

La fermeture pour travaux du cinéma partenaire a été une difficulté, mais celle-ci a été levée grâce à la délocalisation des séances au Conservatoire de Musique et de danse et la réouverture du cinéma au mois d'avril.

PREVISIONS 2024/2025 des programmes artistiques, culturel et pédagogique

2. Enseignement OPTIONNEL

2.1. PROGRAMME ANNUEL 2024/2025

- **Classe de seconde optionnelle**

Professeur : Mme Chenus, certifiée lettres modernes, classe exceptionnelle, 4ème échelon

Artiste intervenant : Orson Seranot

Cinéma partenaire : Cinéma Omar SY- Grenier à Sel (Trappes) – Aurélie Sergent

Effectif : 12 élèves de secondes

Organisation : 3h/semaine, les mardi de 15h30 à 18h30

Préambule à l'inscription des élèves en option artistique au sein de l'établissement

Dès le début de l'année, une présentation des productions des films des anciens élèves sera proposée aux nouveaux élèves. Cette présentation sera effectuée par les anciens élèves eux-mêmes qui présenteront le bilan de leur année. Cette mise en place est proposée aux élèves inscrits mais se place aussi comme des séances portes ouvertes destinées à accueillir des élèves intéressés mais non encore inscrits. En septembre devrait aussi être organisée au lycée une présentation des travaux des options artistiques du lycée : Théâtre, Arts Plastiques et Cav.

En parallèle, durant l'année, une information sur l'existence des options artistiques au lycée sera proposée à destination des élèves de troisième sous forme des mini-stages, dont la finalité est le recrutement de futurs élèves. De plus, au mois de mai, une présentation de l'option sera faite aux collèges de la ville de Trappes par les élèves.

Axe N°1 : approche culturelle

Il s'agira de faire découvrir aux élèves l'histoire du cinéma à travers des extraits de films de patrimoine. Par ailleurs, un travail spécifique sur l'échelle des plans, sur le cadrage/montage, le jeu des acteurs, le décor... tout ce qui est nécessaire de savoir analyser dans un plan sera dispensé aux élèves, afin de mettre en relation les intentions du réalisateur dans ses plans, et le sens à donner à ces images. Parallèlement, les films vus dans le cinéma partenaire, permettront d'enrichir les connaissances culturelles des élèves, de développer leurs capacités d'analyse filmique et d'argumenter pour justifier leurs opinions.

Enfin, la fréquentation régulière du cinéma partenaire et les compte-rendu des films vus inciteront les élèves à devenir des spectateurs éclairés.

Axe N°2 : pratique artistique

Dans le cours de l'année, à partir d'extraits courts de films choisis en lien avec l'histoire du cinéma, des ateliers seront mis en place et encadrés avec l'aide ponctuelle de l'intervenant.

Dans le cours de l'année, des projets seront initiés avec l'aide de l'intervenant, afin de faire acquérir aux élèves les notions essentielles du cinéma, autour de 4 piliers : l'écriture, le cadrage / le tournage, le montage, le Son/ la lumière.

Projet N° 1 : Filmer un processus créatif – en lien avec le professeur d'arts plastiques

Le projet se décline en 3 séances. Le but est d'aboutir à un travail qui familiarisera les élèves d'option CAV à la réalisation d'un film. Déroulement :

1 / Les élèves d'arts plastiques seront filmés par les élèves d'option cinéma dans la phase d'élaboration de leur projet. Sur la base d'enregistrements sonores, de leurs réflexions en amont de leur réalisation.

2 / Les élèves d'arts plastiques seront filmés par les élèves d'option cinéma dans la phase de création de leur projet.

Sur la base de prises de vues.

3 / Les élèves d'arts plastiques seront filmés par les élèves d'option cinéma dans la phase de finalisation de leur projet.

Sur la base des rushs obtenus.

Attendus :

Ce projet va permettre de créer une dynamique entre les élèves des enseignements artistiques du lycée – inscrits en option facultative en seconde.

Projet N°2 : Réaliser un film en images animées – en lien avec le professeur d'arts plastiques

Le projet se décline entre 15 et 20 séances. Le but est d'initier au filmage image par image, de familiariser les élèves aux différentes natures d'images animées : animation en volume, pixilation, ombres chinoises. Utilisation de matériaux divers : pâte à modeler, papiers découpés, silhouettes découpées sur baguettes.

Ces projets seront réalisés en étroite collaboration avec les élèves de seconde de l'option arts plastiques et donneront lieu à des productions qui constitueront l'ensemble du travail de l'année.

Dates prévisionnelles des séances de l'intervenant :

Mardi 1 octobre 2024 - 15h30 à 18h30 : tournage du Projet N° 1

Mardi 26 novembre 2024 - 15h30 à 18h30 : scénarimage ou storyboard Projet N° 2

Mardi 14 janvier 2025 - 15h30 à 18h30 : tournage animation

Mardi 11 mars 2025 - 15h30 à 18h30 : tournage animation

Mardi 8 avril 2025 - 15h30 à 18h30 : tournage animation

Mardi 6 mai 2025 - 15h30 à 18h30 : montage

Mardi 20 mai 2025 - 15h30 à 18h30 : montage

Mardi 27 mai 2025 - 15h30 à 18h30 : post-production

Date de restitution : vendredi 6 juin

Axe N° 3 : Partenariats

- En accord avec le cinéma partenaire, les élèves se rendront à 7 reprises au cinéma Omar Sy - Grenier à Sel.

- Une sortie à l'Ecole 3IS est prévue ainsi qu'une visite des Archives Françaises du Film à Bois d'Arcy.
- Une sortie au théâtre de Saint Quentin en Yvelines est prévue en janvier pour aller voir un spectacle s'intitulant *Blockbuster* du collectif mensuel.

Dates prévisionnelles des séances de cinéma :

Vendredi 27 septembre 2024 : soirée d'ouverture

Mardi 12 novembre 2024

Mardi 17 décembre 2024

Mardi 21 janvier 2025

Mardi 25 mars 2025

Mardi 1 avril 2025

Mardi 13 mai 2025

- **Classe de première et terminale optionnelle**

Professeur : Mme Franc, professeur certifié de lettres modernes, mention complémentaire cinéma audiovisuel

Artiste intervenant : Orson Seranot

Cinéma partenaire : Cinéma Omar SY- Grenier à Sel (Trappes) – Aurélie Sergent

Effectif : 18 élèves de première et 4 élèves de terminale

Organisation : 3h par semaine les vendredis, de 14h30 à 17h35

Projet 1 : approche culturelle

Cette année, après quelques rappels généraux sur les différents genres cinématographiques, ainsi que sur les éléments constitutifs du récit filmique, consolidés sous la forme d'un parcours éléa ouvert aux élèves (<https://sqy.elea.ac-versailles.fr/course/view.php?id=8689>) nous aborderons le genre du film musical.

De nombreux extraits des films de différents réalisateurs seront ainsi confrontés pour en réaliser une analyse : Le chanteur de jazz, 1927, Alan Crosland - Le magicien d'Oz, 1939, Victor Fleming - Chantons sous la pluie, 1952, René Clair - Phantom of the paradise, 1974, Brian De Palma - Annette, 2021, Leos Carax - Mamma Mia ! 2008, Phyllida Lloyd...

Projet 2 : pratique artistique

Les élèves travailleront en petits groupes à la réalisation de plusieurs petits projets, avec l'accompagnement d'un artiste intervenant, Orson Seranot à raison de 33 heures (11 séances) organisées de la manière suivante : (ce calendrier prévisionnel est susceptible d'évoluer) :

- 10 janvier 2025
- 17 janvier 2025
- 24 janvier 2025
- 31 janvier 2025
- 14 mars 2025
- 21 mars 2025
- 28 mars 2025
- 04 avril 2025
- 02 mai 2025
- 09 mai 2025
- 16 mai 2025

Projet 3 : hors les murs

a) Partenariat

En concertation avec le cinéma partenaire, le grenier à sel à Trappes, les élèves se verront proposer chaque mois une sélection de films. Le choix du film et de la séance sera effectué de manière à entrer en résonance avec le fil conducteur de cette année, le film musical.

La présentation des films proposés donnera lieu à un échange avec la directrice du cinéma partenaire, Aurélie Sergent, qui sera l'occasion de croiser les regards et d'apporter l'éclairage d'une professionnelle du cinéma.

Chaque élève disposera d'un carnet de 10 entrées.

Programmation prévisionnelle des séances :

- Vendredi 27 septembre 2024 - 19h-22h ? Audiard, Emilia Perez ?
- Vendredi 18 octobre 2024 - 15h-17h15
- Vendredi 22 novembre 2024 - 15h-17h15
- Vendredi 20 décembre 2024 - 15h-17h15
- Vendredi 14 février 2025 - 15h-17h15
- Vendredi 11 avril 2025 - 15h-17h15
- Vendredi 23 mai 2025 - 15h-17h15
- Mercredi 4 juin ou vendredi 6 juin 2025 - 18/18h30 – 20h projection des films des élèves

b) Visites

Une visite de l'école 3IS sera organisée à destination de l'ensemble des élèves de l'option.

Une visite du centre des archives françaises du film à Bois d'Arcy sera également organisée dans le courant du premier trimestre.

Projet 4 : réflexion filée

Tout au long de l'année les élèves seront engagés dans un travail de réflexion critique sur la diversité des œuvres étudiées, qui viendra nourrir l'analyse de leur propre pratique artistique.

À travers l'étude de quelques critiques cinématographiques, les élèves seront accompagnés dans l'identification des éléments qui leur permettront de formuler une évaluation sensible, subjective et esthétique.

Les films vus tout au long de l'année donneront lieu à des échanges croisés argumentés abordant toutes les dimensions, artistiques, politiques, morales, historiques.

Chaque élève alimentera un carnet de création papier ou numérique, en confrontant ces analyses collectives avec des impressions plus personnelles, en utilisant un vocabulaire graduellement de plus en plus adapté et nuancé.

Cette réflexion au long court permettra de préparer une présentation orale plus étoffée des films réalisés au moment de leur projection dans la salle partenaire où les élèves pourront restituer leur cheminement et justifier leurs choix esthétiques.

2.2. OUVERTURE CULTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN 2024/2025

De quelle manière la structure culturelle contribue-t-elle à la définition des contenus de l'enseignement artistique ?

Le cinéma Omar SY – Grenier à Sel se positionne comme un cinéma municipal favorisant la rencontre artistique, en permettant aux élèves d'avoir un intervenant professionnel de qualité et en leur faisant rencontrer des cinéastes en lien avec la programmation de films d'actualité. On insiste également sur les films recommandés art et essai, pour aiguïser leur regard critique, pour leur offrir une large diversité de films. On valorise leurs travaux en projetant sur grand écran leurs courts-métrages, lors d'une soirée ouverte au tout public.

De quelle manière la structure culturelle contribue-t-elle au choix des spectacles pour les élèves ?

On présente en classe ou en salle de cinéma la programmation mensuelle, à travers une sélection « les coups de cœur » du cinéma Omar SY – Grenier à Sel. On répond également aux demandes ponctuelles des professeurs.

Existe-t-il des partenariats engagés avec d'autres structures artistiques et culturelles que la structure partenaire ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ? Avec le théâtre de l'Onde, partenaire de l'enseignement en Arts Plastiques. Pratiques artistiques croisées (cinéma, théâtre, arts plastiques).

Le lycée met-il à disposition un local dédié, aménagé et adapté à la pratique artistique de l'enseignement artistique ?

Oui Non

Si oui, précisez : 2 salles, équipées avec des ordinateurs dédiés au montage, et des armoires pour ranger le matériel.

La structure culturelle met-elle à disposition ses propres ressources (salle de réception, de spectacle, techniciens, etc ?

Oui Non

Si oui, précisez: Une soirée est organisée pour les élèves en fin d'année, en séance ouverte au public, pour valoriser leurs productions

2.3. RAYONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN 2024/2025

Quel sera le nombre d'élèves abonnés à :

	Nombre d'élèves concernés par cet enseignement artistique	Nombre d'élèves du lycée (hors enseignements, toutes séries ou filières confondues)
La structure partenaire	34	656
Une autre structure		

Des rencontres avec d'autres élèves de l'établissement sont-elles prévues ?

Oui Non

Si oui, détaillez :

Les élèves des options interviennent directement dans les classes pour promouvoir les options auprès de leurs camarades.

Des croisements avec les autres enseignements artistiques ou les ateliers au sein du lycée sont-ils prévus ?

Oui Non

Si oui, détaillez :

Avec les élèves en option arts plastiques et théâtre.

De quelle manière la coordination et le suivi prévisionnels entre le lycée et la structure culturelle partenaire est-elle mise en œuvre ? Entre les artistes et les enseignants ?

En fonction des besoins, et du calendrier du projet, sont organisés des temps de travail sur le suivi administratif et financier, sur le suivi pédagogique, sur les sorties au cinéma, sur la restitution de fin d'année

Une sensibilisation est-elle prévue pour les élèves de seconde en vue de leur choix d'enseignement de spécialité en classe de première ?

Oui Non

Si oui, détaillez :

Des actions de sensibilisation sont-elles prévues à destination des collégiens en vue de leur choix d'enseignement de spécialité en classe de première ?

Oui Non

Si oui, détaillez : Une présentation de l'option sera faite aux collèges de la ville par les élèves.

Observations / Propositions sur le bilan 2023/2024 et sur le prévisionnel 2024/2025

(à compléter par le chef d'établissement et le responsable légal de la structure culturelle)

Pierre Battelier n'est plus l'intervenant principal des options CAV. Il s'agit dorénavant de Orson Seranot. Le nombre d'heures est maintenu à l'identique : 72h à un taux horaire de 80€, couvertes en totalité par la subvention ainsi que sur les fonds propres du lycée ce qui donnera lieu à refacturation du Cinéma au Lycée une fois le service effectué. Chaque élève dispose d'une carte d'abonnement de 10 places, utilisée dans le cadre de cet enseignement, et prise en charge par le Pass Culture.

Nous certifions l'exactitude des informations contenues dans l'avenant 2024/2025.

Nom du chef d'établissement :

Date :

Signature et cachet

Nom du responsable légal de la structure culturelle :

Date :

Ali RABEH

Signature et cachet Maire de Trappes

19 FEV. 2025



Contrat de prestation d'action culturelle

Entre les soussignés

Mairie de TRAPPES, sise 1 place de la République, 78190 TRAPPES,
Représentée par Monsieur Ali RABEH, en qualité de Maire de la ville de Trappes, dûment
habilité par la délibération n° 2020-0039 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonctions
du Conseil au Maire.

Ci-après dénommée « **l'Organisateur** »

Et

La société « Orson SERANOT »

47 avenue Paul Valéry

95 200 SARCELLES

Tel : 07 67 30 58 69

Mél : orson.seranot@gmail.com

Code APE : 9002Z

SIREN : 819576976

SIRET : 81957697600016

Représentée par Orson SERANOT

En qualité de réalisateur – artiste indépendant

Ci-après dénommé « **l'intervenant** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 – Objet

Dans le cadre du dispositif de développement des pratiques culturelles et artistiques en milieu scolaire mis en place par l'Organisateur pour la saison **2024/2025**, il a été décidé la mise en place de deux ateliers de réalisation audiovisuelle à destination des élèves inscrits en option facultative Cinéma et Audiovisuel.

La réalisation des ateliers a été confiée à Orson Seranot pour le groupe des élèves en Seconde, en Première, et en Terminale.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de cette intervention.

Il se déroulera au sein de l'établissement scolaire, le lycée de la Plaine de Neauphle (Trappes) selon les conditions suivantes :

- Volume horaire : 72h

- Intervenant : Orson SERANOT

- Professeurs : Marie-Agnès Chenus, Anne-Cécile Franc

- Groupes : 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale - en option facultative cinéma et audiovisuel

Ces ateliers intègrent un travail de répétition et la mise en place d'une présentation du travail, se déroulant au mois de juin 2025. Dans ce cadre, l'intervenant s'engage à fournir à l'Organisateur, des fichiers HD sur un seul disque dur pour : le lundi 3 juin 2025 (date prévisionnelle), pour qu'ils soient encodés au format DCP.

- Durée des séances : entre 3h et 6 heures

Calendrier du groupe 1 - niveau Seconde

Mardi 01 octobre 2024

Mardi 26 novembre 2024

Mardi 14 janvier 2025

Mardi 11 mars 2025

Mardi 08 avril 2025

Mardi 06 mai 2025

Mardi 20 mai 2025

Total : 30 heures d'intervention sont prévues.

- Calendrier du groupe 2 - niveau Première - Terminale :

Vendredi 10 janvier 2025

Vendredi 17 janvier 2025

Vendredi 24 janvier 2025

Vendredi 31 janvier 2025

Vendredi 14 mars 2025

Vendredi 21 mars 2025

Vendredi 28 mars 2025

Vendredi 04 avril 2025

Vendredi 02 mai 2025

Vendredi 09 mai 2025

Vendredi 16 mai 2025

Total : 33 heures d'intervention sont prévues.

- Dates en juin : +9h à répartir en post-production pour la compilation des fichiers en HD à rendre l'Organisateur.

Totaux : 72 heures d'intervention sont prévues.

Il est entendu entre les parties que les absences de l'intervenant en raison de son activité de réalisateur, seront compensées par des séances supplémentaires.

Un calendrier prévisionnel de ces absences et de ces séances exceptionnelles fera l'objet d'un avenant, en concertation entre l'enseignant, l'intervenant et l'Organisateur.

Le présent contrat ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

Article 2 - Obligations de l'intervenant

L'intervenant assumera la responsabilité artistique de l'atelier et de la représentation. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son propre personnel. Il s'engage à effectuer auprès de l'Urssaf toutes déclarations préalables d'embauche et garantit l'Organisateur à ce sujet.

Article 3 - Obligations de l'Organisateur

L'Organisateur assure la coordination entre l'enseignant et l'intervenant. L'Organisateur fournit le lieu de projection, en ordre de marche (personnel technique et d'accueil). En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de son personnel. L'Organisateur assurera la communication de l'évènement dans le respect de l'esprit du travail de l'intervenant.

Article 4 – Assurances

Chaque partie est tenue d'assurer, contre tous les risques son personnel et tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Chaque partie est responsable de tout accident qui surviendrait à un tiers sur le lieu des représentations ou des répétitions du fait de son matériel ou de son personnel. En cas d'accident de travail impliquant le personnel, chaque partie employeur est tenue d'effectuer les formalités légales. Les ateliers ayant lieu dans l'établissement scolaire seront assurés par celui-ci.

Article 5 – Prix

L'Organisateur versera à l'intervenant la somme de :

Total 5 760€ TTC

Soit : *(CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS)*

Les transports ne sont pas pris en charge et aucun défraiement ne sera consenti.

Article 6 – Paiement

Le règlement de la somme due à l'intervenant sera effectué **en un versement de 5 760 euros** (CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS), une fois le service effectué, sous un délai de 30 jours par virement administratif, à réception de la facture et le dépôt de celle-ci sur CHORUS.

Aucune heure supplémentaire non concertée avec l'Organisateur ne pourra faire l'objet d'un règlement.

Article 7 – Evaluation

Il sera procédé durant la saison à des temps réguliers d'évaluation, entre l'Organisateur, l'enseignant et l'intervenant. En cas de dysfonctionnement de l'atelier, une réunion de concertation entre l'intervenant et l'enseignant sera faite par l'Organisateur.

Article 8 – Annulation

Si la réunion de concertation ne met pas fin à un dysfonctionnement constaté de l'atelier, l'Organisateur se réserve le droit de mettre fin à la prestation de la société. Seules les heures effectuées au jour de la décision (qui fera l'objet d'une lettre recommandée) seront payées. En cas de longue maladie de l'intervenant, dûment constatée, la société s'efforcera de proposer un remplacement à l'Organisateur. Si celui-ci ne valide pas ledit remplacement, la société sera déchargée de toute obligation.

Article 9 - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Versailles, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc).

Fait à **Trappes**, le **18 novembre 2024**, en **2** exemplaires
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Pour l'intervenant

Pour l'Organisateur
Le MAIRE
VILLE DE TRAPPES
Monsieur Ali RABEH

Ali RABEH
Maire de Trappes



19 FEV. 2025

Avenant 2024-2025 à la
Convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement
artistique optionnel de cinéma et audiovisuel 2022-2025

Entre les soussignés :

L'ETABLISSEMENT :

LYCEE DE LA PLAINE DE NEAUPHLE

3 Place Naguib Mahfouz 78190 Trappes

Tel : 01 30 16 08 21

Mél : philippe.bergala@ac-versailles.fr

Représenté par Monsieur Philippe BERGALA, en qualité de Proviseur

Ci-après dénommé « **LE PARTENAIRE** »

D'une part et,

LE PARTENAIRE CULTUREL :

MAIRIE DE TRAPPES

Cinéma Omar SY - Grenier à Sel

Hôtel de Ville – 1, place de la République

CS 90544 78197 Trappes Cedex

Tel : 01 30 62 84 38 (cinéma)

Référent projet : Aurélie Sergent, Responsable adjointe, aurelie.sergent@mairie-trappes.fr

Représenté par Monsieur Ali RABEH, en qualité de Maire de Trappes

Ci-après dénommé « **LE CINEMA Le Grenier à Sel** »

d'autre part,

Vu la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel 2022-2025,

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre des conventions relatives au développement de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire signées en 2005 entre les Rectorats des 3 académies du territoire d'Ile-France et la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, les deux parties s'engagent, afin d'assurer l'enseignement artistique optionnel en cinéma et audiovisuel à mettre en place deux ateliers de pratique artistique.

Art 1 – Descriptif de l'action

Ateliers	Nom enseignantes	Classe	Discipline artistique	Artiste	Nombre d'heures d'intervention	Lieux
1	Marie-Agnès Chenus	Seconde	Cinéma	Orson Seranot	30h	Au lycée
2	Anne-Cécile Franc	Première - Terminale	Cinéma	Orson Seranot	33h	Au lycée

Restitution : cet atelier donnera lieu à une restitution dans le cadre d'une projection publique au cinéma Omar SY – Grenier à Sel.

La restitution est prévue au mois de juin 2025.

Un quota de 9h est prévu pour finaliser les travaux des élèves et les encoder dans un format adapté à la projection en salle de cinéma.

Nombre d'élèves concernés : 34

Contenu des ateliers : scénario, tournage et montage d'un court-métrage. Le scénario devra veiller à ne pas contrevenir aux principes et valeurs de la République. Ce point concerne aussi la participation d'élèves, inscrits dans l'option ou participant au court-métrage en tant qu'acteurs.

Calendrier prévisionnel :

Date de début et de fin : septembre 2024 à juin 2025

Nombre de séances prévues : 21 séances

Durée des séances : 3h

Nombre de séances prévues pour la restitution : 9h

Au total, 72 heures sont nécessaires pour mener à bien cet atelier.

Ce calendrier est susceptible d'être légèrement modifié en fonction de l'évolution de l'atelier, sur accord de toutes les parties prenantes.

Art 2 – Obligations du CINEMA Omar SY - Grenier à Sel

D'une façon générale, **LE CINEMA Omar SY - Grenier à Sel** assure le fonctionnement des ateliers, le relais avec les intervenants et l'accueil de la restitution dans ses murs.

Pour celle-ci, il déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la projection publique en salle de cinéma.

LE CINEMA Omar SY - Grenier à Sel rémunère l'artiste intervenant et contractualise avec lui pour la durée de l'atelier. Le cas échéant, **LE CINEMA Omar SY - Grenier à Sel** facturera au **PARTENAIRE** la somme définie à l'article 4.

LE CINEMA Omar SY - Grenier à Sel prend en charge la communication de la restitution et s'engage à mentionner le nom de l'établissement et le nom des enseignantes, la DAAC et La DRAC, dans les supports de communication.

Art 3 – Obligations du PARTENAIRE

LE PARTENAIRE s'engage à accueillir l'atelier dans ses murs, et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires.

Dans le cadre du développement de la pratique de spectateur, **LE PARTENAIRE** s'engage à prendre en charge les billets d'entrée des élèves concernés par l'atelier, via le Pass Culture.

LE PARTENAIRE s'engage à maintenir le taux horaire de l'intervenant principal, d'un commun accord avec **LE CINEMA Omar SY - Grenier à Sel**, à 80€/h.

LE PARTENAIRE s'engage à accroître le nombre d'heures d'intervention artistique, sur une mission complémentaire confiée à un intervenant secondaire, en fonction des possibilités financières de l'établissement scolaire, via le financement Pass Culture, sur la base des besoins de l'équipe pédagogique.

LE PARTENAIRE s'engage à ce que l'enseignant vienne aux réunions.

LE PARTENAIRE s'engage à régler dans les délais les factures ainsi que définies dans l'Article 5.

Art 4 - Participation financière : (voir le budget prévisionnel détaillé en annexe 1)

Le CINEMA Omar SY - Grenier à Sel participe à hauteur de : **7 230€ TTC**
(SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE EUROS TTC)

- Comprenant les 1650€ de financement attribué par la DRAC pour les heures d'interventions artistiques
- Comprenant les 5580 € de frais logistique et administratif

LE PARTENAIRE contribue au coût artistique des ateliers à hauteur de **4 110€ TTC**
(QUATRE MILLE CENT DIX EUROS TTC)

- Comprenant les 1500€ de financement attribué par la DAAC pour les heures d'interventions artistiques
- Comprenant les 2610€ supplémentaires financés par le lycée. Sur la base du calcul suivant : 72h X 80€ /h = 5760€. A ce montant : 5760€ est soustrait 1650€ (part versée par la DRAC au cinéma – cf supra), ce qui revient à un montant de 4110 euros.

LE PARTENAIRE prend en charge le coût des abonnements cinéma, via le financement du Pass Culture, soit 34 abonnements pour 10 films x 43 euros = **1 462 € TTC**

Soit un total de **5 572€ TTC** (CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOUZE EUROS TTC).

Soit sur fonds propres de l'établissement, **2 610 € TTC**

LE PARTENAIRE prendra en charge l'achat de matériel audio-visuel et informatique, si besoin, dans le but de renouveler le parc de matériel existant et de faire travailler les élèves dans de bonnes conditions de réalisation.

Art 5- Paiement :

LE PARTENAIRE réglera les sommes énoncées ci-dessus au CINEMA Omar SY - Grenier à Sel, sur présentation de factures et dès remise de la billetterie, selon l'échéancier suivant :

- Pour le coût des entrées cinéma : via le Pass Culture 1^{er} semestre 2024-2025.
- Pour le coût des interventions : une fois le service effectué, suite à la restitution publique de juin 2025 – sur la présentation d'une facture du CINEMA Omar SY - Grenier à Sel.

Art 6 – Annexe

1) Budget prévisionnel atelier

Fait en deux exemplaires

La Cheffe de l'établissement scolaire
Lycée de LA PLAINE DE NEAUPHLE
Monsieur Philippe Bergala

Le MAIRE
VILLE DE TRAPPES
Monsieur Ali RABEH

Annexe 1 : Budget prévisionnel

BUDGET ATELIER TTC

CHARGES		PRODUITS	
DESIGNATIONS	MONTANT	FINANCEMENTS	MONTANT
Coût artistique : 72hx80€/h	5 760€ TTC	*Etablissement :	5 572€ TTC *
Frais logistique et administratif	5 580€ TTC	-Billetterie (via Pass Culture)	1 462€ TTC
Billetterie : 34 cartes X 43€	1 462€ TTC	-Coût artistique : - Sub DAAC - Financement lycée	4 110€ TTC 1 500€ TTC 2 610€ TTC
TOTAL	12 802€ TTC	*Cinéma :	7 230€ TTC
		-Coût artistique : - Sub DRAC	1 650€ TTC
		-Frais logistique et administratif :	5 580€TTC
TOTAL	12 802€ TTC	TOTAL	12 802€

- Soit sur fonds propres de l'établissement, 2 610 € TTC

Fait en deux exemplaires

La Cheffe de l'établissement scolaire
Lycée de LA PLAINE DE NEAUPHLE
Monsieur Philippe Bergala

Le MAIRE
VILLE DE TRAPPES
Monsieur Ali RABEH

19 FEV. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes



[Handwritten signature of Ali Rabeh]